

SIÈGE SOCIAL
LEOPOLDVILLE
CONGO BELGE

INTERTROPICAL - COMFINA

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

CODES:

LIEBER-C.I.O.-LUGAGNE

USUMBURA, le 13 Mars 1948.

ANNEXE :

N° GOHV. /14/48 - AAN/L.-

338 | XE
20 | 3/48

Monsieur l'Administrateur Territorial

RUHENERI



Monsieur l'Administrateur Territorial,

AUTORISATION ACHAT FROMENT

Nous en référant à l'ordonnance 9/A.E. du 27 Janvier 1948 réglementant l'achat et la détention des vivres indigènes, nous vous saurions gré de bien vouloir délivrer à la firme DHANANI de Ruhengeri :

50 licences d'achat de chacune 3 tonnes de froment, soit des licences pour 150 tonnes.-

Cette firme achète uniquement pour notre compte, ce froment étant destiné aux Ministeries du Katanga.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.-

INTERTROPICAL COMFINA, S. A.
COMPTOIR D'USUMBURA
Le Gérant.

SIÈGE SOCIAL
LEOPOLDVILLE
CONGO BELGE

INTERTROPICAL - COMFINA

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

CODES :

LIEBER-C.I.O.-LUGAGNE

USUMBURA, le 13 Mars 1948.

ANNEXE :

N° GOUV./14/48 - AAN/L.-

Monsieur l'Administrateur Territorial

RUHENGARI

Monsieur l'Administrateur Territorial,

AUTORISATION ACHAT FROMENT

Nous en référant à l'ordonnance 9/A.E. du 27 Janvier 1948 réglementant l'achat et la détention des vivres indigènes, nous vous saurions gré de bien vouloir délivrer à la firme DHANANI de Ruhengeri :

50 licences d'achat de chacune 3 tonnes de froment, soit des licences pour 150 tonnes.-

Cette firme achète uniquement pour notre compte, ce froment étant destiné aux Ministeries du Katanga.-

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.-

INTERTROPICAL COMFINA S. A.
COMPTOIR D'USUMBURA
Le Gérant,

